

Législature 2021/2026

PREAVIS DE FONCTIONNEMENT DU COMITE DE DIRECTION

N° 04/2021-2026

Création d'un service RH en 2022

Délégués responsables : Yvan Laurent, Sandrine Kilchenmann, Didier Kvicinsky

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Comité de Direction de l'Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron soumet au Conseil Intercommunal de l'AEE la création d'un service RH, impliquant l'engagement d'une personne en charge des Ressources Humaines de l'AEE et l'achat d'un programme RH.

Préambule

Depuis sa création en 2008, l'AEE n'a cessé de croître avec un engagement constant de personnel afin de répondre à la demande des parents de nos communes ainsi qu'à l'évolution législative régissant notre domaine d'activité.

A ce jour, nous comptons 83 collaborateurs et collaboratrices plus 10 remplaçant-e-s, ce qui correspond à 58 EPT plus 10 remplaçant-e-s.

Pour la gestion de notre personnel, nous disposons des ressources suivantes :

- une Secrétaire du CoDir à temps partiel (55%) qui consacre de nombreuses heures pour la gestion administrative RH ;
- des Directions pédagogiques pour les recrutements et les entretiens ;
- une Secrétaire générale pour les cas complexes.

Nous avons consulté d'autres réseaux et associations, tels que

	Nbre Collaborateurs-trices	EPT	Organisation RH
APEJ (Terre Sainte)	170	90	Responsable RH à 100 % Assistante RH certifiée à 80 %
ENJEU (Rolle et environs)	240	160	Responsable RH et assistante RH certifiée pour 1,5 EPT Insuffisant selon leur Présidente, 1 EPT supplémentaire accordé par le budget 2022
ARAS (Nyon)	55	42.7	Responsable RH à 50 %

Dotation : on compte un-e RH à plein temp pour 80 à 100 employé-e-s indépendamment des EPT.

Problèmes actuels

N'ayant pas de personnel dédié et formé spécifiquement en ressources humaines, ni de programme RH, l'AEE rencontre les problèmes suivants :

- un turnover au niveau des secrétaires du CoDir avec une charge de travail trop lourde ;
- aucun programme RH, des données du personnel en version papier dans les dossier, une reprise des informations dans des tableaux Excel avec notamment le manque d'un historique clair dès l'engagement ;
- aucun support RH, notamment juridique, pour les Directions, la Secrétaire générale et le CoDir ;
- aucun indicateur habituel sur, par exemple, le taux d'absentéisme, le turnover et le calcul rapide des EPT à un jour donné ;
- aucune politique RH.

Solution

Afin de répondre aux besoins avérés, plusieurs variantes ont été étudiées et la solution retenue par le CoDir consiste en :

- l'engagement d'un-e responsable RH jusqu'à 80 % ;
- l'achat du programme RH Tipee ;
- l'extension du mandat de la fiduciaire ALR – gestion administrative des salaires.

En conséquence des points précités, nous avons élaboré les budgets suivants :

Budget de création du poste

Création d'un bureau, avec cloisons	3'300.00
Ameublement bureau	4'700.00
Informatique	2'000.00
Achat programme RH Tipee, implémentation et formation	5'300.00
Introduction des données RH, estimation 50 heures	2'000.00
Total	17'300.00

Budget de fonctionnement

Salaire brut responsable RH, engagement à maximum 80 %	88'400.00
Charges sociales patronales	29'300.00
Coût annuel des licences (récurrent)	8'000.00
Augmentation mandat fiduciaire, gestion administrative	6'000.00
Total	131'700.00

Le budget de fonctionnement qui vous est soumis ce soir représente le 1.64 % du budget 2022 de l'AEE approuvé en séance le 30 septembre 2021.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction de l'AEE prie le Conseil Intercommunal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal

Vu le préavis N° 04/2021-2026 du Comité de Direction sur la création d'un service RH en 2022 ;

Où le rapport de la commission de gestion ;

Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

1. accepter le préavis de fonctionnement N° 04/2021-2026 concernant la création d'un service RH en 2022, au sein de l'AEE, tel que présenté.
2. accorder dans ce but un crédit de CHF 149'000.- à l'AEE et autoriser le Comité de Direction de l'AEE à percevoir ce montant auprès des Communes membres selon l'article 26 de nos statuts.
3. autoriser le Comité de Direction de l'AEE à procéder à ces dépenses et à imputer les montants relatifs au compte 2022.

Ainsi délibéré en séance de Comité de Direction du 2 décembre 2021 pour être soumis au Conseil Intercommunal le 25 janvier 2022.

Au nom du Comité de Direction



Didier Zumbach
Président



Nadia Mongi
Secrétaire